



15ème législature

Question N° : 42107	De Mme Amélia Lakrafi (La République en Marche - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Réforme des études de santé	Analyse > Réforme des études de santé.
Question publiée au JO le : 26/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le sentiment d'injustice générée chez certains étudiants par les nouvelles modalités d'examen et de sélection organisées à l'issue du parcours d'accès spécifique santé (PASS), en particulier pour ce qui est des épreuves orales. Ces épreuves, qui s'adressent aux étudiants qui n'ont pas été classés dans les premiers mais dont les bons résultats donnent lieu à une possibilité d'admission, ont occasionné de nombreuses réclamations, notamment à Paris. En effet, certains élèves, pourtant très bien classés initialement, ont été recalés en raison d'une note insuffisante aux épreuves orales, qu'ils estiment très éloignées et sans rapport avec leur cursus. Les sujets traités concernent il est vrai des problématiques très généralistes, éloignées des seuls enjeux de médecine. Si l'on peut admettre qu'un oral généraliste permet d'évaluer certaines compétences qui sont par ailleurs attendues dans l'exercice de la médecine, le sentiment de frustration chez ces jeunes s'entend aussi, surtout lorsque l'on sait les sacrifices que l'année de PASS impose. Dans ces conditions, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre en compte ces alertes et prévoir d'inclure, à tout le moins, dans le *cursus* PASS, une meilleure préparation à ces épreuves afin que chacun puisse se forger les outils nécessaires pour les réussir et que le succès à ces oraux ne soit pas réservé aux seuls étudiants dotés de bonnes qualités d'orateur.